



Renouvellement garantie canapé

Par **irancy_old**, le **04/11/2007** à **03:38**

bonjour, j'ai acheté un canapé, au bout de 11 mois une couture a lâché suite à une contrefaçon au montage du canapé. (garantie d'un an) le magasin me le remplace, mais je me pose la question si la garantie est reconduite avec le nouveau canapé. si il repart à zéro ou pas? et si je peux le réclamer? merci d'avance

Par **Jurigaby**, le **04/11/2007** à **16:07**

Bonjour.
La garantie contractuelle n'est pas renouvelée sauf volonté contraire du magasin.
Ceci dit, en toute hypothèse, vous continuez à bénéficier de la garantie légale des vices cachés qui elle, n'est pas limitée dans le temps..